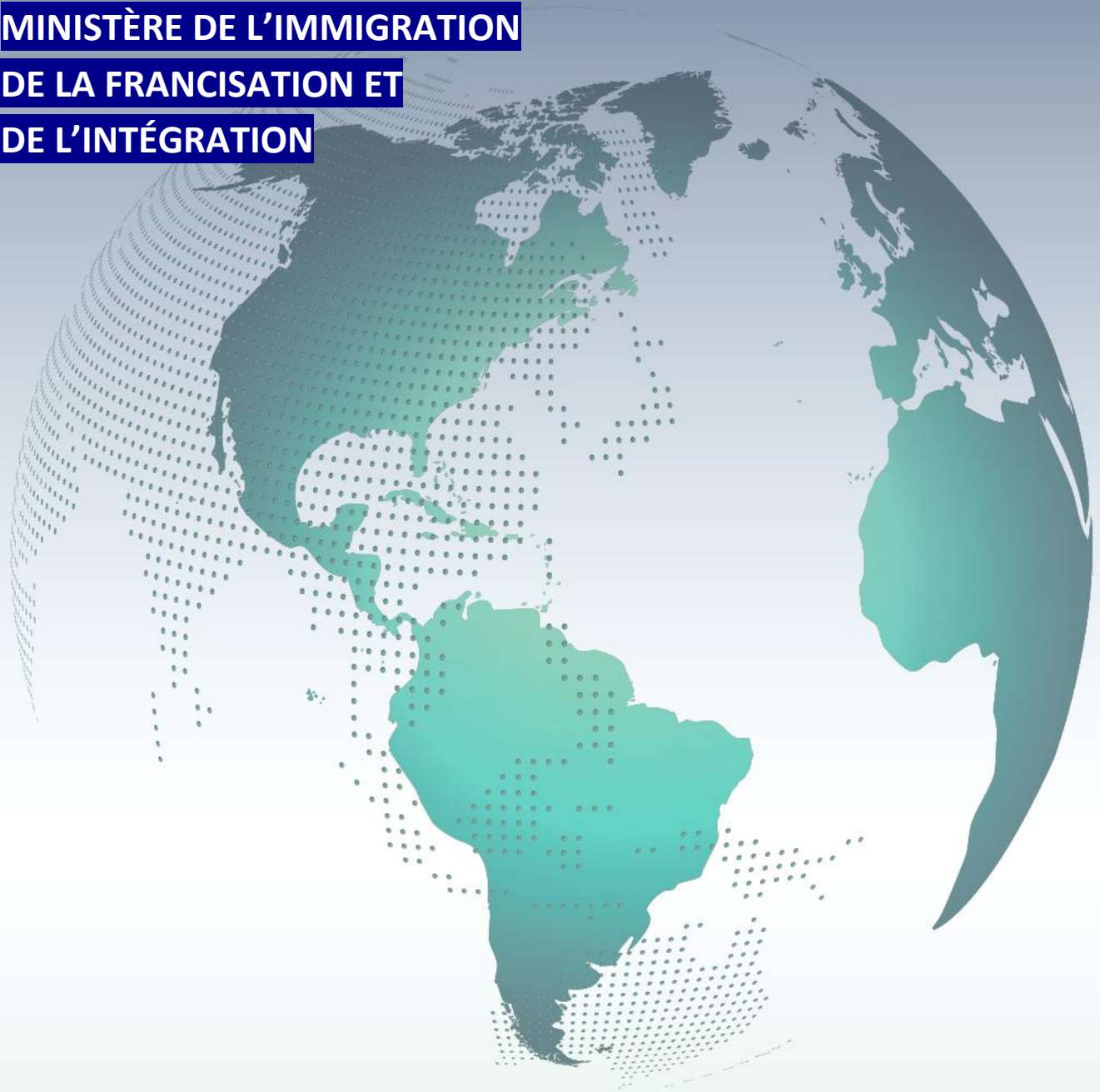


PLAN ANNUEL D'IMMIGRATION 2026

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION
DE LA FRANCISATION ET
DE L'INTÉGRATION



POUR NOUS JOINDRE

Pour toute demande d'information, pour formuler une suggestion ou une plainte concernant les services du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration :

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
1200, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2X 2S5

Région de Montréal : 514 864-9191

Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 877 864-9191

Par courriel : immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/courriel

Personnes sourdes ou malentendantes

Voici les options pour communiquer avec nous par téléphone si vous êtes une personne sourde ou malentendante :

- Service de relais vidéo (SRV Canada) : www.crtc.gc.ca/fra/phone/acces/rela ;
- Service de relais téléphonique : 711.

Ce document est accessible en médias adaptés sur demande.

Les principes de développement durable ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'action. C'est pourquoi ce document est uniquement accessible en format PDF sur le site Web du Ministère au www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/immigration/publications.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2025

ISBN Version électronique : 978-2-555-02506-6

© Gouvernement du Québec – 2025

Tous droits réservés pour tous pays

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

Table des matières

- MOT DU MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION.....4**

- PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC 2026.....5**
- 1. Le partage des responsabilités en matière d'immigration5
- 2. Les dispositions législatives.....5
- 3. Les orientations de la Planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2026-20296
- 4. Immigration temporaire7
 - 4.1. Les objectifs du Plan d'immigration 20267*
 - 4.1.1. Le nombre planifié de Certificats d'acceptation du Québec en 20267
 - 4.1.2. Le nombre de personnes résidentes temporaires admises.....8
- 5. Immigration permanente.....9
 - 5.1. La réalisation des objectifs du Plan d'immigration du Québec 20259*
 - 5.1.1. Le nombre de personnes résidentes permanentes sélectionnées9
 - 5.1.2. Le nombre de personnes résidentes permanentes admises.....9
 - 5.2. Les objectifs du Plan d'immigration 2026 11*
 - 5.2.1. Le nombre planifié de Certificats de sélection du Québec en 202611
 - 5.2.2. Le nombre de personnes résidentes permanentes admises.....12

MOT DU MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION



L'immigration joue un rôle important sur l'essor et le développement de notre nation. Il est indéniable que la contribution des nouveaux arrivants est essentielle pour le Québec. Comme gouvernement, nous avons la responsabilité de bien la planifier pour respecter notre capacité d'accueil et soutenir l'intégration des personnes immigrantes. Nous devons aussi préserver la vitalité de notre économie et protéger notre langue commune, le français.

Le *Plan d'immigration du Québec 2026* tient compte des orientations approuvées à la suite de la consultation générale sur la *Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029*, tenue par la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale de juin à octobre 2025. Les orientations retenues visent un resserrement du volume global de l'immigration temporaire et permanente au Québec pour la période de 2026 à 2029 en vue de diminuer une partie de la pression observée ces dernières années sur l'accès aux logements et aux services de santé, d'éducation, de garde éducative ainsi que d'apprentissage du français.

Ainsi, notre gouvernement vise l'admission d'environ 45 000 personnes résidentes permanentes annuellement. Il existe deux programmes d'immigration temporaire pour lesquels le consentement du Québec est requis, soit le Programme des travailleurs étrangers temporaires et le Programme des étudiants étrangers. Il est prévu d'avoir un maximum de 65 000 travailleurs étrangers temporaires et de 110 000 étudiants étrangers sur le territoire en 2029. Les seuils annuels d'admission des immigrants temporaires permettront l'atteinte de ces objectifs.

Conformément aux orientations adoptées, nous souhaitons favoriser l'admission permanente des personnes déjà sur place, principalement dans nos régions, et maintenir une part importante de personnes immigrantes qui connaissent le français. En priorisant l'admission permanente de personnes déjà présentes au Québec, un plus grand nombre de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires pourront accéder à la résidence permanente.

Le nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) permettra d'accorder la priorité aux personnes qui ont acquis une expérience de travail ou réalisé des études au Québec et de les cibler selon leur lieu de résidence pour mieux répondre aux besoins des régions. Par ailleurs, nous prévoyons de maintenir une part importante de personnes immigrantes connaissant le français ainsi qu'une forte part d'immigration économique dans les admissions permanentes.

Je termine en soulignant que nous sommes bien positionnés pour continuer d'attirer les meilleurs talents et de mieux les sélectionner. Toutefois, il importe de respecter notre capacité d'accueil en considérant les impératifs de vitalité économique, de régionalisation et de qualité des services publics.

Jean-François Roberge

Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ministre de la Langue française, ministre responsable de la Francophonie canadienne, ministre responsable des Institutions démocratiques, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels et ministre responsable de la Laïcité

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC 2026

Le dépôt du Plan d'immigration du Québec pour l'année 2026 à l'Assemblée nationale est prévu à *la Loi sur l'immigration au Québec* (RLRQ, chapitre I-0.2.1).

1. Le partage des responsabilités en matière d'immigration

L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains établit le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Cet accord confère au Québec la pleine responsabilité de la planification des niveaux d'immigration, ainsi que de la sélection, de la francisation et de l'intégration des personnes immigrantes.

Conformément à cet Accord, le Québec dispose du pouvoir de définir les critères de sélection permanente des personnes immigrantes économiques, les réfugiés se trouvant à l'étranger ainsi que pour les demandes fondées sur des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un Certificat de sélection aux candidates et candidats qui répondent à ses exigences.

Le gouvernement fédéral est responsable de l'admission des personnes immigrantes au Canada, et il accorde donc le statut de résident permanent aux personnes candidates qui ont été sélectionnées par le Québec. En vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, ch. 27), une personne ressortissante étrangère peut être admise au Canada si elle n'est pas interdite de territoire pour des motifs reliés à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

Le *Plan d'immigration du Québec 2026* porte sur les objectifs de sélection permanente du Québec et sur les seuils d'admission permanente des personnes ressortissantes étrangères qui s'établissent sur son territoire après avoir obtenu du gouvernement fédéral le statut de résident permanent.

Pour la première fois, le plan traite également des objectifs de sélection temporaire du Québec dans les programmes pour lesquels son consentement est requis, soit le Programme des travailleurs étrangers temporaires et le Programme des étudiants étrangers. Il présente aussi des estimations de personnes résidentes temporaires admises dans ces programmes, après avoir obtenu du gouvernement fédéral un permis de travail ou d'études (les permis délivrés pour des arrivées de l'étranger et des prolongations).

2. Les dispositions législatives

L'article 5 de la *Loi sur l'immigration au Québec* précise que :

Le ministre, en tenant compte de la planification pluriannuelle, établit un plan annuel d'immigration qui a pour objet de préciser les volumes d'immigration temporaire et permanente projetés.

Le plan indique le nombre planifié ou estimé de ressortissants étrangers que le Québec prévoit accueillir et le nombre projeté de décisions de sélection à titre temporaire et à titre permanent de ressortissants étrangers. La répartition de ces nombres peut être faite par catégorie, par programme d'immigration ou par volet d'un programme.

Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours suivant la reprise de ses travaux.

Dans le contexte particulier du *Plan d'immigration du Québec 2026*, le plan a été déposé quelques jours après le 1^{er} novembre 2025. Ce dépôt tardif a été convenu avec les parlementaires en vue de procéder à l'approbation des orientations pluriannuelles en matière d'immigration à la suite des auditions publiques en commission parlementaire, qui se sont terminées le 30 octobre 2025.

3. Les orientations de la Planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2026-2029

Le *Plan d'immigration du Québec 2026* tient compte des orientations approuvées à la suite de la consultation générale sur la *Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029*, tenue par la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale de juin à octobre 2025.

1. Réduire progressivement le nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec, en :
 - Agissant dans les programmes pour lesquels le consentement du gouvernement du Québec est requis avant l'admission pour viser, à terme, un nombre maximal de 65 000 titulaires de permis dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires et de 110 000 titulaires de permis dans le Programme des étudiants étrangers, ce qui représentera une réduction globale de 13 % par rapport à 2024 ;
 - Interpellant le gouvernement fédéral afin qu'il resserre conséquemment l'encadrement des admissions dans le Programme de mobilité internationale et des demandes d'asile à destination du Québec, principalement à Montréal et à Laval ;
 - Rétirant au gouvernement fédéral les demandes visant à obtenir les pouvoirs de sélection et de fixation des seuils pour le Programme de mobilité internationale afin de mieux aligner les admissions temporaires avec les priorités économiques et linguistiques ainsi que la capacité d'accueil du Québec ;
 - Visant le maintien du nombre de demandes de sélection à titre temporaire pour études, par rapport à 2024, pour les programmes des centres de formation professionnelle, les programmes menant à un diplôme d'études collégiales au cégep et les programmes universitaires ;
 - Prenant les moyens pour que la diminution attendue du nombre de travailleurs étrangers temporaires ne s'opère pas à l'extérieur des régions de Montréal et de Laval.
2. Diminuer les niveaux d'admissions permanentes, pour les établir à environ 45 000 personnes immigrantes admises annuellement.
3. Viser une proportion de plus de 77 % de connaissance du français chez les personnes issues de l'immigration permanente et favoriser l'apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes.
4. Accroître la part des personnes issues de l'immigration permanente déjà présentes au Québec, pour que celle-ci représente 65 % des admissions ou plus à la fin de la période.
5. Maintenir une forte proportion d'immigration économique de 64 % dans les admissions permanentes, en vue de répondre aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques prioritaires de l'économie québécoise.
6. Prioriser l'admission permanente des personnes réfugiées ou en situation semblable résidant déjà au Québec.

4. Immigration temporaire

4.1. Les objectifs du Plan d'immigration 2026

Les objectifs d'immigration temporaire sont précisés dans les deux programmes faisant l'objet d'un consentement du Québec pour la venue des personnes, soit le Programme des étudiants étrangers et le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Les informations suivantes sont présentées :

- Le nombre planifié de Certificats d'acceptation du Québec, qui témoignent du consentement du Québec à la venue des personnes résidentes temporaires dans les programmes concernés (Tableau 1, p. 8) ;
- Le nombre planifié de personnes résidentes temporaires admises par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire le nombre de titulaires de permis de travail ou d'études délivrés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (Tableau 2, p. 9).

Le nombre annuel de Certificats d'acceptation du Québec est généralement plus élevé que le nombre de titulaires de permis délivrés, puisque certaines personnes ayant été sélectionnées par le Québec n'obtiennent pas leur permis. Cette situation peut être due à un changement dans les projets d'immigration, au refus de la demande de permis par le gouvernement fédéral ou à d'autres circonstances.

Le nombre de titulaires de permis délivrés comprend à la fois les arrivées de l'étranger, qui s'ajouteront au nombre de personnes résidentes non permanentes présentes au Québec, et les prolongations, qui concernent les personnes qui prolongent leur séjour pour travailler ou étudier alors qu'elles se trouvent déjà au Québec.

4.1.1. Le nombre planifié de Certificats d'acceptation du Québec en 2026

Dans les programmes pour lesquels le consentement du Québec est requis, il est prévu qu'entre 130 700 et 177 800 Certificats d'acceptation du Québec soient délivrés en 2026. Ce nombre se répartit de la façon suivante :

- Programme des travailleurs étrangers temporaires : de 43 400 à 63 700 ;
- Programme des étudiants étrangers : de 87 300 à 114 100.

Le tableau suivant présente la planification de la sélection temporaire québécoise pour 2026 en regard des résultats atteints en 2023 et en 2024 et de ceux prévus en 2025.

Tableau 1 - Le nombre de Certificats d'acceptation du Québec

RÉSIDENTS TEMPORAIRES	RÉSULTAT		PRÉVISIONS ¹	PLAN 2026 ¹	
	2023	2024	2025	MIN.	MAX.
Programme des travailleurs étrangers temporaires ²	60 837	56 243	51 900	43 400	63 700
Travailleurs agricoles ³	22 955	23 384	23 600	21 200	30 600
Travailleurs non agricoles	37 882	32 859	28 300	22 200	33 100
Programme des étudiants étrangers	156 666	157 928	99 800	87 300	114 100
Total ⁴	217 503	214 171	151 700	130 700	177 800

1. Les nombres ont été arrondis à la centaine près.
2. La plupart des travailleuses et travailleurs agricoles sélectionnés par le Québec sont inclus dans un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) générique, valide pour plusieurs personnes. Les données du tableau représentent plutôt le nombre total de travailleuses et travailleurs agricoles dans les demandes finalisées. Quant à eux, les travailleuses et travailleurs non agricoles reçoivent un CAQ spécifique à chaque personne.
3. Comprend le Programme des travailleurs agricoles saisonniers et le Volet agricole.
4. À ce total s'ajoutent les personnes sélectionnées dans le cadre du Programme de séjour temporaire pour traitement médical.

4.1.2. Le nombre de personnes résidentes temporaires admises

Les nombres planifiés présentés plus bas peuvent varier en fonction de différents facteurs, notamment en ce qui concerne le taux d'acceptation des demandes de permis par le gouvernement fédéral.

En 2026, le nombre planifié de personnes résidentes temporaires admises est réparti de la façon suivante :

- Programme des travailleurs étrangers temporaires : de 40 400 à 55 700 ;
- Programme des étudiants étrangers : de 44 500 à 68 500.

Le nombre de personnes résidentes temporaires admises dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires et le Programme des étudiants étrangers est présenté dans le tableau ci-dessous. Il inclut les personnes obtenant un permis pour prolonger leur séjour au Québec.

Tableau 2 - Le nombre de personnes résidentes temporaires admises dans les programmes concernés (titulaires de permis de travail ou de permis d'études délivrés annuellement par le gouvernement fédéral)

RÉSIDENTS TEMPORAIRES	RÉSULTAT		PRÉVISIONS 2025 ^{5, 6}		PLAN 2026 ⁵	
	2023	2024 ⁷	MIN.	MAX.	MIN.	MAX.
Programme des travailleurs étrangers temporaires	58 545	56 740	47 600	55 400	40 400	55 700
Programme des étudiants étrangers	78 000	72 785	47 800	55 600	44 500	68 500
Total dans les deux programmes concernés	136 545	129 525	95 400	111 000	84 900	124 200

5. Les nombres ont été arrondis à la centaine près.

6. Réalisées à partir des données disponibles au 31 août 2025, selon la tendance des premiers mois de l'année.

7. Données préliminaires pour 2024.

Ces nombres planifiés s'inscrivent dans l'objectif d'atteindre, à la fin de l'année 2029, un maximum de 65 000 titulaires de permis dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et de 110 000 titulaires de permis dans le cadre du Programme des étudiants étrangers.

5. Immigration permanente

5.1. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec 2025*

5.1.1. Le nombre de personnes résidentes permanentes sélectionnées

Le *Plan d'immigration du Québec 2025* visait la délivrance de 30 900 à 35 800 Certificats de sélection à des candidates et candidats dans les catégories qui relèvent des pouvoirs du Québec. Selon les plus récentes prévisions (basées sur les données disponibles au 31 août 2025), le nombre total de Certificats de sélection délivrés devrait se situer autour de 41 700 (Tableau 3, p. 11). Ce nombre, supérieur à ce qui a été planifié, s'explique notamment par le nombre plus élevé de Certificats de sélection délivrés dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) et la réception d'un plus grand nombre de demandes dans le volet « Travailleurs étrangers temporaires » du Programme de l'expérience québécoise avant sa suspension le 5 juin 2025 ¹.

5.1.2. Le nombre de personnes résidentes permanentes admises

Selon les estimations actuelles, le nombre d'admissions régulières en 2025 pourrait s'établir entre 47 210 et 50 220 personnes, soit un niveau conforme, mais qui se situe près de la borne inférieure de la fourchette planifiée de 48 500 à 51 500 admissions régulières. Cette prévision s'appuie sur les données d'admissions disponibles à la fin du mois d'août 2025.

¹ Le Ministère continue d'examiner les demandes de sélection permanente présentées avant la suspension de la réception des demandes dans les deux volets du Programme de l'expérience québécoise.

À ce nombre, s'ajouteraient les personnes sélectionnées dans le Programme de l'expérience québécoise, volet « Diplômés du Québec » (ci-après PEQ-Diplômés) qui seront admises sans plafond. Leur nombre devrait se situer autour de 10 000 à 11 000 admissions, selon les projections d'admissions à partir des données disponibles à la fin du mois d'août 2025.

Les principaux résultats prévisibles sont les suivants (Tableau 4, p. 13) :

- Le nombre de personnes immigrantes admises dans la catégorie de l'immigration économique se situerait entre 29 810 et 31 920, soit un volume légèrement inférieur à l'objectif de 31 000 à 32 900 admissions :
 - travailleurs qualifiés : entre 29 300 et 31 300 admissions, soit un niveau légèrement inférieur à la fourchette planifiée de 30 600 à 32 350 admissions,
 - gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : 500 à 600 admissions, soit un niveau légèrement supérieur à la fourchette planifiée de 400 à 500 admissions,
 - autres catégories économiques : entre 10 et 20 admissions, soit un volume conforme à la cible planifiée de 0 à 50 admissions.
- Le nombre de personnes immigrantes admises dans la catégorie du regroupement familial devrait se situer entre 10 200 et 10 500, soit un volume conforme à la fourchette planifiée de 10 200 à 10 600 admissions ;
- Dans la catégorie des personnes réfugiées et en situation semblable, le nombre d'admissions devrait se situer entre 6 500 et 7 000 personnes, soit un niveau conforme à celui planifié de 6 600 à 7 200. La prévision se répartit comme suit :
 - réfugiés sélectionnés à l'étranger (personnes réfugiées prises en charge par l'État ou visées par un parrainage collectif) : entre 2 000 et 2 200 admissions, soit un volume inférieur à celui qui a été planifié (entre 2 500 et 2 800 admissions),
 - réfugiés reconnus sur place : entre 4 300 et 4 500 admissions, soit un niveau conforme à l'objectif planifié (entre 4 100 et 4 400 admissions) ;
- Le nombre attendu de personnes immigrantes admises dans la catégorie des autres immigrants est de 700 à 800 personnes, soit un niveau conforme à celui planifié de 700 à 800 admissions ;
- La part prévue des admissions qui découle de la sélection québécoise devrait se situer autour de 75 % (proportion planifiée de 77 % comprenant les admissions hors cibles régulières dans le PEQ-Diplômés) ;
- La part de l'immigration économique devrait se situer autour de 70 % de l'ensemble des admissions (proportion planifiée de 72 % comprenant les admissions hors cibles régulières dans le PEQ-Diplômés) ;
- Ces proportions plus faibles pour la sélection québécoise et l'immigration économique s'expliquent en grande partie par le nombre d'admissions en dehors des cibles régulières, qui seront vraisemblablement inférieures aux estimations faites lors de l'élaboration du *Plan d'immigration 2025* ;
- La proportion de personnes immigrantes déclarant connaître le français au moment de leur admission devrait se situer autour de 78 % à 79 % (proportion planifiée de 79 % à 80 % comprenant les admissions hors cibles régulières).

5.2. Les objectifs du Plan d'immigration 2026

5.2.1. Le nombre planifié de Certificats de sélection du Québec en 2026

Au sein des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, il est prévu qu'entre 33 800 à 37 210 Certificats de sélection soient délivrés en 2026. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories se répartira de la façon suivante :

- Travailleuses et travailleurs qualifiés : de 32 600 à 35 600 ;
- Gens d'affaires : de 100 à 200 ;
- Autres immigrantes et immigrants économiques : de 0 à 10 ;
- Personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger : de 700 à 900 ;
- Autres personnes immigrantes : de 400 à 500.

Les volumes planifiés de sélections pour l'année 2026 prennent en considération le nombre de demandes en cours d'examen ou en attente de l'être au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les délais de traitement des demandes de sélection et celles de résidence permanente ainsi que le temps pris par les personnes candidates pour concrétiser leur admission permanente sont également considérés. Les volumes sont estimés de manière à assurer le flux des admissions à venir.

Le tableau suivant présente la planification de la sélection permanente québécoise pour 2026 en regard des résultats atteints en 2023 et en 2024 et de ceux projetés en 2025.

Tableau 3 - Le nombre de personnes résidentes permanentes sélectionnées par le Québec

RÉSIDENTS PERMANENTS	PRÉVISIONS ⁸			PLAN 2026 ^{8,9}	
	2023	2024	2025	MIN.	MAX.
Travailleurs qualifiés ¹⁰	35 843	42 695	39 000	32 600	35 600
Gens d'affaires	1 113	x ¹¹	100	100	200
Autres catégories économiques ¹²	7	x ¹¹	0	0	0
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ¹³	2 659	3 071	2 200	700	900
Autres immigrants ¹⁴	1 248	1 548	400	400	500
Total	40 870	47 452	41 700	33 800	37 210

8. Les nombres ont été arrondis à la centaine près, sauf dans le cas des autres catégories économiques où les nombres ont été arrondis à la dizaine près.

9. Les volumes de sélections planifiés pour 2026 et leur répartition par catégorie sont des estimations.

10. Comprend les personnes sélectionnées dans le Programme de l'expérience québécoise, dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés et dans les programmes pilotes d'immigration permanente.

11. Toute donnée inférieure à 5 ou qui permettrait d'en déduire une autre est caviardée afin d'éviter toute possibilité d'identification des personnes et elle est remplacée par le symbole « x ».

12. Comprend les personnes du Programme des aides familiaux résidents et les autres immigrants de catégories économiques.

13. Comprend les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

14. Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires et d'intérêt public.

5.2.2. Le nombre de personnes résidentes permanentes admises

Les objectifs d'admission permanente pour 2026 par catégorie d'immigration sont répartis de la façon suivante :

- Immigration économique : de 27 500 à 30 100 personnes :
 - le nombre prévu de personnes admises comme travailleuses et travailleurs qualifiés est de 27 050 à 29 500 personnes,
 - le nombre prévu de personnes admises après avoir été sélectionnées dans la catégorie des gens d'affaires est de 450 à 550 personnes,
 - le nombre prévu de personnes admises dans la catégorie des autres immigrantes et immigrants économiques est de 0 à 50 personnes ;
- Regroupement familial : de 9 600 à 10 400 personnes ;
- Personnes réfugiées et en situation semblable : de 5 500 à 6 000 personnes :
 - le nombre de personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger devrait se situer entre 700 et 900 personnes, dont 400 à 500 personnes réfugiées prises en charge par l'État et 300 à 400 personnes réfugiées visées par un parrainage collectif,
 - de 4 800 à 5 100 personnes devraient être admises à titre de réfugiés reconnus sur place (incluant leurs personnes à charge à l'étranger) ;
- Autres personnes immigrantes : les cibles prévues sont de 400 à 500 admissions ;
- La part des personnes immigrantes admises découlant de la sélection québécoise devrait se situer autour de 67 % des admissions planifiées ;
- L'immigration économique devrait représenter environ 64 % des admissions planifiées ;
- La proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission devrait s'établir autour de 76 % des admissions planifiées ;
- La proportion de personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec devrait s'établir autour de 54 % des admissions planifiées.

Tableau 4 - Le nombre personnes immigrantes admises ¹⁵

		RÉSULTAT		PLAN 2025		PRÉVISION 2025 ¹⁶		PLAN 2026	
		2023	2024 ¹⁷	MIN.	MAX.	MIN.	MAX.	MIN.	MAX.
Admissions régulières	Immigration économique	34 203	32 801	31 000	32 900	29 810	31 920	27 500	30 100
	Travailleurs qualifiés ¹⁸	29 826	31 481	30 600	32 350	29 300	31 300	27 050	29 500
	Gens d'affaires	4 300	1 300	400	500	500	600	450	550
	Autres catégories économiques ¹⁹	77	20	0	50	10	20	0	50
	Regroupement familial	10 294	10 394	10 200	10 600	10 200	10 500	9 600	10 400
	Réfugiés et personnes en situation semblable	5 436	6 998	6 600	7 200	6 500	7 000	5 500	6 000
	Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²⁰	2 611	2 661	2 500	2 800	2 200	2 500	700	900
	<i>Réfugiés pris en charge par l'État</i>	1 420	1 669	1 650	1 700	1 600	1 700	400	500
	<i>Réfugiés parrainés</i>	1 191	992	850	1 100	600	800	300	400
	Réfugiés reconnus sur place ²¹	2 825	4 337	4 100	4 400	4 300	4 500	4 800	5 100
	Autres immigrants ²²	896	826	700	800	700	800	400	500
	Ensemble de l'immigration	50 829	51 019	48 500	51 500	47 210	50 220	43 000	47 000
Admissions hors cibles régulières (estimations)	Travailleurs qualifiés sélectionnés dans le Programme de l'expérience québécoise, volet « Diplômés du Québec »	S.O.	4 244	13 500	15 000	10 000	11 000	S.O.	S.O.
	Écoulement de l'inventaire des gens d'affaires	1 980	4 163	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Statistiques (incluant les admissions hors cibles régulières)	Part de la sélection québécoise ²³	75 %	75 %	77 %	77 %	75 %	75 %	67 %	67 %
	Part de l'immigration économique	69 %	69 %	72 %	72 %	70 %	70 %	64 %	64 %
	Proportion de personnes immigrantes connaissant le français ²⁴	66 %	73 %	79 % ²⁵	80 % ²⁵	78 %	79 %	76 % ²⁵	76 % ²⁵
	Proportion des personnes sur place ²⁶	38 %	45 %	52 % ²⁵	53 % ²⁵	55 %	55 %	54 % ²⁵	54 % ²⁵

15. Les nombres ont été arrondis à la centaine près, sauf dans le cas des réfugiés sélectionnés à l'étranger où les nombres ont été arrondis à la cinquantaine près.

16. Réalisées à partir des données disponibles couvrant la période finissant le 31 août 2025, selon la tendance des huit premiers mois de l'année 2025.

17. Données préliminaires pour 2024.

18. Comprend les personnes sélectionnées dans le volet « Travailleurs étrangers temporaires » du Programme de l'expérience québécoise, dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés et dans les programmes pilotes d'immigration permanente pour 2024 et 2025. Pour 2026, cette sous-catégorie comprend les personnes sélectionnées dans le Programme de l'expérience québécoise, dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés et dans les programmes pilotes d'immigration permanente.

19. Comprend les personnes du Programme des aides familiaux résidants et les autres immigrants de catégories économiques.

20. Comprend les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

21. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

22. Comprend diverses catégories particulières de personnes immigrantes admises pour des motifs humanitaires, d'intérêt public ou dans le Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19.

23. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

24. À l'exclusion des cas dont l'information sur la connaissance du français n'est pas disponible.

25. Il s'agit de projections réalisées au moment de l'élaboration du Plan d'immigration.

26. Personnes ayant déjà eu un permis temporaire au préalable.

**Immigration,
Francisation
et Intégration**

Québec 

I-0086-FR (2025-11)